



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

**AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE DE CONSEIL SPECIFIQUE
A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références réglementaires :

Articles L.254-1, L.254-12, R.254-1 à 7 puis R.254-15 à 19 et R.254-27 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2° de l'article L.254-2 du code rural et de la pêche maritime

Entreprise

N° SIREN : 443 614 177
Raison sociale : FREDON ILE DE FRANCE
Située à : 16 BIS RUE DE PARIS
91160 CHAMPLAN

Etablissement secondaire couvert par le présent agrément :

N° SIRET : 443 614 177 00022
Raison sociale : FREDON ILE DE FRANCE
Située à : 16 BIS RUE DE PARIS
91160 CHAMPLAN

Numéro d'agrément : IF000726

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce certificat d'agrément annule et remplace celui délivré le 22 juin 2021.

Fait à Rungis le

- 7 NOV. 2023

Pour le Préfet de région, par subdélégation

**La cheffe du service régional
de l'alimentation**

Déborah INFANTE-LAVERGNE